



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 38203

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la réforme de l'aide médicale d'État. C'est au tour du Conseil national du sida (CNS) de juger que « la réforme en cours de l'aide médicale d'État va à l'encontre des principes élémentaires de santé publique et n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux questions qui se posent actuellement, tant sur le plan sanitaire qu'économique ». Le CNS juge par ailleurs que le refus de prise en charge d'un patient n'ayant pas de titre de séjour représenterait une véritable mise en danger de la vie d'autrui ». Il lui demande donc de revenir sur cette réforme injuste et désastreuse pour la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38203

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3137